



Règle d'attribution des projets

Constitution des groupes d'étudiants

- Tous les étudiants du groupe doivent être dans le même groupe de TP
- Le groupe se voit attribué une note calculée comme étant la moyenne des résultats du S2 des membres du groupe.

Choix des sujets

- Chaque groupe choisi au minimum trois sujets en les classant par ordre de préférence, en respectant les règles suivantes :
 - Un groupe constitué exclusivement d'étudiants souhaitant suivre le parcours « Programmation » au Semestre 4 ne peut choisir que des sujets de type programmation
 - Un groupe constitué exclusivement d'étudiants souhaitant suivre le parcours « Synthèse d'Images » au Semestre 4 ne peut choisir que des sujets de type modélisation
 - o Un groupe mixte peut choisir les sujets mixtes.

Attribution des sujets

- Les groupes sont classés de la meilleure moyenne du S2 à la moins bonne.
- Les sujets sont attribués en respectant en premier lieu le classement du groupe, puis les choix du groupe. Le sujet attribué est le meilleur choix disponible selon les attributions déjà faites pour les groupes de rang supérieur.

Litiges

• En cas de litige ou de groupe restant sans sujet, une réunion en présence de toute la promotion peut être organisée de façon à modifier les affectations.